

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1429

21 décembre 2005

### SOMMAIRE

Allied Domecq Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	68559	Luxembourg.....	68569
Arlington Europe, S.à r.l., Luxembourg.....	68558	HDL S.A., Luxembourg.....	68564
Audition International S.A., Luxembourg.....	68568	HDL S.A., Luxembourg.....	68565
Audition International S.A., Luxembourg.....	68569	Habi S.A.H., Luxembourg.....	68558
Azabu Holding S.A., Luxembourg.....	68558	Hewlett Packard Luxembourg Participations, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich.....	68584
Bluewater Investment S.A., Luxembourg.....	68550	Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich.....	68585
Brenner International Trading S.A., Luxembourg.....	68592	Hewlett-Packard Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich.....	68591
Capitalpost Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	68549	International Programs Development S.A., Luxembourg.....	68584
CERES S.A., Luxembourg.....	68549	Kiwinter S.A.H., Luxembourg.....	68556
CERES S.A., Luxembourg.....	68549	Leon Invest S.A., Luxembourg.....	68555
CERES S.A., Luxembourg.....	68549	Letourneau Holding S.A., Luxembourg.....	68563
Cobfin S.A., Luxembourg.....	68547	Marsan Holding S.A., Luxembourg.....	68552
Cobfin S.A., Luxembourg.....	68547	Montalvo S.A., Luxembourg.....	68562
Coconino, S.à r.l., Mondorf-les-Bains.....	68565	Nationwide Global Holdings, Inc. - Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg.....	68561
Del Mare Holding S.A., Luxembourg.....	68561	Navilux S.A., Luxembourg.....	68546
Donegal Investments S.A., Luxembourg.....	68548	Pillarlux Holdings S.A., Luxembourg.....	68546
Elsalta S.A., Luxembourg.....	68591	Point Hot, S.à r.l., Bascharage.....	68553
Elsalta S.A., Luxembourg.....	68591	Point of Presence Luxembourg S.A., Luxembourg.....	68546
Euro Investors S.A., Luxembourg.....	68562	Rancois Holding S.A., Luxembourg.....	68557
Eurocape, S.à r.l., Luxembourg.....	68557	Real Estate Capital S.A., Luxembourg.....	68550
Europewide Life S.A., Luxembourg.....	68561	Real Estate Investments S.A., Luxembourg.....	68550
Fauborough Publications Investments S.A.H., Luxembourg.....	68548	Resultex S.A.H., Luxembourg.....	68559
Fox International Channels Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	68551	Rocbaron S.A., Luxembourg.....	68567
Franco Food, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	68552	Silvretta S.A., Luxembourg.....	68563
Galileo S.A.H., Luxembourg.....	68547	Société d'Investissement dans des Entreprises Touristiques S.A.H., Luxembourg.....	68556
Geria S.A., Luxembourg.....	68592	Stocknet Investments Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	68548
Geria S.A., Luxembourg.....	68592	Synstar (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.....	68562
Global Investment S.A., Luxembourg.....	68551	Toromont Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	68585
Goodrich TMM Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxembourg.....	68560	Trans Rock Investment, S.à r.l., Luxembourg.....	68555
Goodrich XCH Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxembourg.....	68560	Whitehall European RE 2, S.à r.l., Luxembourg.....	68576
Gordon S.A., Luxembourg.....	68557		
Graevenbel S.A., Luxembourg.....	68563		
GSC European Mezzanine Luxembourg VII, S.à r.l., Luxembourg.....			

**NAVILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.688.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 juillet 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, Président et administrateur-délégué;
- Monsieur Jean-Pierre Vernier, directeur de société, demeurant 28, rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg, administrateur-délégué;
- Monsieur Michel Erwan Lauriot dit Prevost, gérant de société, demeurant 4, rue de Paris à F-59110 La Madeleine. Suite au départ en retrait de Monsieur Dirk A. Martens en date du 15 janvier 2005, son mandat n'est pas renouvelé. Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070405.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

**PILLARLUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.589.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juillet 2005*

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de sociétés, né à Londres, le 10 octobre 1965, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Humphrey James Montgomery Price, démissionnaire.

2. Monsieur Valentine Tristram Beresford, pré-nommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078466.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**POINT OF PRESENCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R. C. Luxembourg B 72.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(079200.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**COBFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 84.685.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2005*

L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michael Gray et la société COBELFRET S.A. et de nommer un administrateur supplémentaire la société NOVOLUX S.A. ayant son siège social au 55-57, rue de Merl à Luxembourg.

L'assemblée décide également de réélire le commissaire aux comptes Monsieur Dirk Hooybergs.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2006.

Certifié conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070105.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

**COBFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 84.685.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Certifié conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(070098.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

**GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 30.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Paul Wolff.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jacques Claeys. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, 6, rue de Dormans, L-1421 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, 2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, Administrateur,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour GALILEO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079251.3/029/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 67.214.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2005 que:

- Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Mademoiselle Audrey Lejail, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont donné leur démission ce jour.

- Mademoiselle Christiane Prim, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Mademoiselle Claire Jammass, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070191.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

---

**STOCKNET INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.760.450,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 92.486.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2005 que:

- La démission de Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Mademoiselle Audrey Lejail, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de leur fonction de gérant a été acceptée.

- La nomination de Madame Sandrine Langgartner, en qualité de gérant, a été confirmée pour une durée indéterminée.

- Mademoiselle Christiane Prim, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Mademoiselle Claire Jammass, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommées gérants de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070194.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

---

**DONEGAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 43.415.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 284 du 12 juin 1993.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour *DONEGAL INVESTMENTS S.A.*

*INTERFIDUCIAIRE S.A.*

Signature

(079085.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

---

**CERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 25.267.

*Extrait du procès-verbal du 45<sup>e</sup> Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège de la Société, le mercredi 23 mars 2005*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) s'est vu confié la gestion journalière de la Société.

«Le Conseil décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE), en remplacement de Monsieur Claude Stiennon.»

*Pour la société*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11196. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079121.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**CERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 25.267.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 23 mars 2005*

«L'Assemblée accepte les démissions avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2004 de M. Maurice Haag, M. Claude Stiennon et de la société COGERE S.A.

L'Assemblée nomme Messieurs Jean-Paul Loos, André-Marie Crelot, Thierry Lopez, Olivier Hubert et Philippe Goutiere en tant qu'Administrateurs avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.»

*Pour la société*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11192. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079120.3/682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**CERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 25.267.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Münsbach le mercredi 30 mars 2005*

«5. La société DELOITTE S.A. est reconduite en tant que Réviseur Externe de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2006.»

*Pour la société*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11194. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079122.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**CAPITALPOST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.976.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(079184.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 72.571.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2005 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Patrice Demeestere et Benoît Blouin en tant qu'administrateurs de catégorie A; Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch, et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs de catégorie B et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., pour une année, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Le Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00042. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(079161.3/817/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**REAL ESTATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 72.570.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2005 à 11.30 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Patrice Demeestere et Benoît Blouin en tant qu'administrateurs de catégorie A; Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de catégorie B et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., pour une année, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Le Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00044. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(079169.3/817/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**BLUEWATER INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 79.790.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.  
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Shaw-Lan Wang, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- Monsieur Sing-Ming Chu, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

*Pour BLUEWATER INVESTMENT S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07589. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079274.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.



**GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.264.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 2 août 2005*

1) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration:*

Administrateur A:

- Monsieur Lars Björkholm, administrateur de société, né à Kinnarumma (Suède), le 15 février 1949, demeurant en Suède, SE-50730 Brämshult, Svengårdegatan 74B.

Administrateurs B:

- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, R.C.S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de la catégorie B démissionnaire).

*Commissaire aux comptes:*

- La société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A avec deux administrateurs B, ou par la signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GLOBAL INVESTMENT S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079198.3/528/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.371.

Le 30 juin 2005 l'associé unique FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Koen van Baren de ses fonctions de Gérant A de la société, avec effet au 30 juin 2005;  
- d'accepter la nomination de M. Carl Speecke, directeur, né le 5 mars 1964 à Courtrai, Belgique, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant A en remplacement du Gérant démissionnaire, avec effet au 30 juin 2005.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels 2005.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, Gérant A;
- Monsieur James Christopher Bond, Gérant B;
- Monsieur Raymond Parrish, Gérant B;
- Monsieur Edward William David Haslingden, Gérant B;
- Monsieur David Miller, Gérant B.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079232.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 39.761.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

*Pour MARSAN HOLDING S.A.*

*MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07554. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079244.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**FRANCO FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 110.285.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Francesco Andriani, commerçant, demeurant à L-3653 Kayl, 13, rue Kahleberg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec petite restauration;
- la vente de glaces à consommer sur place et à emporter;
- le commerce d'articles alimentaires et de boissons alcooliques et non alcooliques, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FRANCO FOOD, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.



**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.

#### *Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cents soixante-dix euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Francesco Andriani, prédit.
- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Andriani, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, vol. 910, fol. 46, case 5. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2005.

A. Biel.

(078989.3/203/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

### **POINT HOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4936 Bascharage, 47, rue de la Reconnaissance Nationale.

R. C. Luxembourg B 110.282.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître d'Huart, Notaire de Pétange, Résident à L-4761 Pétange, route de Luxembourg.

A comparu:

1° Monsieur Zagorski Christophe, né à Auvelais, le 4 novembre 1974, domicilié rue de la Reconnaissance Nationale, 47 à L-4936 Bascharage.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer seul:

### Dénomination, Siège, Durée, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 18 septembre 1933, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de POINT HOT, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un snack, fast-food ainsi que la commercialisation de tous produits alimentaires généralement quelconques.

La société peut encore effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### Capital, Parts sociales, Libération, Cession

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les parts sociales ont été souscrites par l'unique associé comme suit:

1°) Monsieur Zagorski Christophe ..... 124 parts sociales

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession ne peut se faire à des tiers sans le consentement de tous les associés représentant au moins les trois-quart du capital social. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### Administration, Responsabilité

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité. Les associés pourront à tout moment décider la révocation du gérant ou des gérants pour causes légitimes ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant un délai de préavis de deux mois.

Les gérants ont individuellement, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant. La société se trouve engagée par la signature et/ou la co-signature obligatoire du ou des gérants.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### Année sociale, Assemblée, Répartitions des bénéfices

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille cinq.

**Art. 12.** Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit de plein droit au siège social de la société le deuxième mardi du mois de mai et pour la première fois en 2006.

**Art. 15.** Il sera dressé en fin d'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Les produits de la société déduction faite des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions constituent le bénéfice net. Sur ce bénéfice net sera prélevé 5% pour la constitution du fond de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social. Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes à la loi du 18 septembre 1933 telle que modifiée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) La société désigne comme gérant(s) de la société:
  - Monsieur Zagorski Christophe, ci-dessus prénommé.
- 2) L'adresse de la société est fixée à L-4936 Bascharage, rue de la Reconnaissance Nationale, 47.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états, demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Zagorski, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 août 2005, vol. 910, fol. 28, case 6. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 août 2005.

G. d'Huart.

(078942.3/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**TRANS ROCK INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.905.

Le 6 juillet 2005, l'associé unique BIKUPAN AB, a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Charlotte Hultman, avec adresse professionnelle au 65, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de ses fonctions de Gérant A de la société, avec effet au 6 juillet 2005;
- d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant A de la société, avec effet au 6 juillet 2005, pour une période illimitée.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant A;
- Madame Bi Puranen, Gérant B.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

*Pour TRANS ROCK INVESTMENT, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07606. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(079249.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**LEON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.068.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juillet 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 juin 2005, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Koen van Baren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- EURAUDIT, S.à r.l., allée Marconi, 16, L-2120 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

*Pour LEON INVEST S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07560. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079254.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.968.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
  - MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
  - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

*Pour KIWINTER S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07564. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079256.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT DANS DES ENTREPRISES TOURISTIQUES S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 8.826.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2005 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats des Administrateurs, Monsieur Marc Ambrosien, Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Monsieur Reinald Loutsch et le commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05587. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079285.3/817/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 39.096.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

*Pour RANCOIS HOLDING S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07567. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079258.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**GORDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 61.822.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

*Pour GORDON S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07587. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079271.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**EUROCAPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 106.790.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005*

M. Rudolf Schulz a été nommé en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00420. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079302.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**HABI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 26.594.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, 2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

*Pour HABI S.A.*

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07585. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079265.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**ARLINGTON EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 94.572.

Par résolution écrite du Conseil de Gérance du 25 août 2005:

Il a été noté qu'un des actionnaires de la société, dénommé EAST FLIGHT LIMITED, a opéré un changement de nom et sera dorénavant dénommé ARLINGTON SECURITIES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00701. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079294.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**AZABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 66.018.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juillet 2005, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

*Pour AZABU HOLDING S.A.*

J. Claeys

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07603. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079307.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.



**RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.695.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

*Pour RESULTEX S.A.*

*MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07601. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079306.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 128.488.000.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 71.408.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2005*

1. L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le nombre de gérants de la Société et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2005:

- M. Ian Terence FitzSimons, administrateur des sociétés, né le 11 juillet 1964, à Chippenham, Royaume Uni, demeurant professionnellement à 12, place des Etats-Unis 75783 Paris, France;
- M. Emmanuel André Marie Babeau, administrateur, né le 13 février 1967 à Paris, France, demeurant professionnellement à 12, place des Etats-Unis, 75783 Paris, France;
- M. Ron Kapolnek, administrateur des sociétés, né le 12 juin 1958, à Chicago, Etats-Unis, demeurant professionnellement à 510, Lake Cook Road, Deerfield, Illinois, 60015-4964, Etats-Unis;
- M. Donard Gaynor, administrateur des sociétés, né le 3 août 1956, à Sligo, en Irlande, demeurant professionnellement à 510 Lake Cook Road, Deerfield, Illinois, 60015-4964, Etats-Unis; et
- M. Philip Mills, administrateur des sociétés, né le 4 février 1959, à Pointe-à-Pierre, Royaume Uni, demeurant professionnellement à 310 St Vincent Street, Glasgow, G2 5RG, Royaume-Uni.

Il en résulte que le conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à 162, route de Luxembourg, L-4972 Dippach;
- M. Alberto Martin, directeur, demeurant à Principe de Vergara, 136 28002 Madrid, Espagne;
- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à 51, rue d'Oetrange, L-5360 Luxembourg;
- M. Ian Terence FitzSimons, administrateur des sociétés, né le 11 juillet 1964, à Chippenham, Royaume Uni, demeurant professionnellement à 12, place des Etats-Unis 75783 Paris, France;
- M. Emmanuel André Marie Babeau, administrateur, né le 13 février 1967 à Paris, France, demeurant professionnellement à 12, place des Etats-Unis, 75783 Paris, France;
- M. Ron Kapolnek, administrateur des sociétés, né le 12 juin 1958, à Chicago, aux Etats-Unis, demeurant professionnellement à 510, Lake Cook Road, Deerfield, Illinois, 60015-4964, Etats-Unis;
- M. Donard Gaynor, administrateur des sociétés, né le 3 août 1956, à Sligo, en Irlande, demeurant professionnellement à 510 Lake Cook Road, Deerfield, Illinois, 60015-4964, Etats-Unis; et
- M. Philip Mills, administrateur des sociétés, né le 4 février 1959, à Pointe-à-Pierre, Royaume Uni, demeurant professionnellement à 310 St Vincent Street, Glasgow, G2 5RG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07753. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079332.3/280/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.441.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 novembre 2004*

En date du 19 novembre 2004, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Dianne Panton, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société;

- de nommer Madame Janice Allgrove, né(e) le 7 mai 1960 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Tim Van Dijk, demeurant à 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, gérant de classe A;

- Monsieur Luc de Vet, demeurant à 28, avenue Monterey, L-1030 Luxembourg, B.P. 1031, gérant de classe A;

- Madame Janice Allgrove, résidant à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe A;

- Monsieur Kenneth L. Wagner, demeurant 6924 Riesman Lane, Charlotte, North Carolina, U.S.A., gérant de classe B;

- Monsieur Jeannot Jonas, demeurant 56 Grand-Montfleuri, CH-1290 Versoix, Genève, Suisse, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079313.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.442.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 novembre 2004*

En date du 19 novembre 2004, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Dianne Panton, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société;

- de nommer Madame Janice Allgrove, né(e) le 7 mai 1960 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Tim Van Dijk, demeurant à 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, gérant de classe A;

- Monsieur Luc de Vet, demeurant à 28, avenue Monterey, L-1030 Luxembourg, B.P. 1031, gérant de classe A;

- Madame Janice Allgrove, résidant à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe A;

- Monsieur Kenneth L. Wagner, demeurant 6924 Riesman Lane, Charlotte, North Carolina, U.S.A., gérant de classe B;

- Monsieur Jeannot Jonas, demeurant 56 Grand-Montfleuri, CH-1290 Versoix, Genève, Suisse, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079311.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, INC. - LUXEMBOURG BRANCH,**  
**Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 70.648.

By his letter of 6 July 2005, Adam Uszpolewicz resigned from his elected capacity of Executive Vice-President of the Company, with effect as of 30 July 2005.

As a result, the board of managers consists as of than the following persons as of 30 July 2005:

- Mr. Gerard Klein, with professional address at 14. rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr. Serge Lammerant, with professional address at 14. rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

Dans sa lettre du 6 juillet 2005, Adam Uszpolewicz a démissionné de sa fonction de Vice-Président Exécutif de la Société, avec effet au 30 juillet 2005.

Le conseil de gérance se compose, à partir de la date du 30 juillet 2005, comme suit:

- M. Gerard Klein, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- M. Serge Lammerant, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079320.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**DEL MARE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 78.552.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Signature

Un mandataire

(079336.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**EUROPEWIDE LIFE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 92.021.

By his letter of 6 July 2005, Adam Uszpolewicz, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, resigned from his elected capacity of director of the Company, with effect as of 30 July 2005.

As a result, the board of directors consists as of than the following persons as of 30 July 2005:

- Mr. Daniel A. Currie, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Ms Carine Feipel, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Mr. Mike Ainslie, residing at 6 Regency Close, Ealing, London, W5 2LP, United Kingdom.

**Suit la traduction en français:**

Dans sa lettre du 6 juillet 2005, Adam Uszpolewicz, dont l'adresse professionnelle est 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 30 juillet 2005.

Le conseil d'administration se compose, à partir de la date du 30 juillet 2005, comme suit:

- M. Daniel A. Currie, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mme Carine Feipel, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- M. Mike Ainslie, domicilié à Regency Close 6, Ealing, London, W5 2LP, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

EUROPEWIDE LIFE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079346.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**SYNSTAR (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 686.400,-.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 92.085.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 août 2005*

En date du 29 août 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer Monsieur Benoît Scheen ainsi que Monsieur Jean-Pierre Boulanger en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Sohet, né le 14 avril 1960 à Ikela, Congo, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, né le 23 mars 1972 à Ixelles, Belgique, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Alain Sohet, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

SYNSTAR (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00712. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079374.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**EURO INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 38.939.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 225 du 27 mai 1992.

- Modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 476 du 21 octobre 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en date du 17 juin 2005 que:

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2009. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Claude Faber est aussi renouvelé.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

*Pour la société EURO INVESTORS S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH01006. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079337.3/687/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**MONTALVO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Signature

*Un mandataire*

(079338.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**SILVRETTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 89.073.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 24 août 2005*

- Acceptation de la démission de M. Herman Moors, M. Steve van den Broek et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A. de leur poste d'administrateur de la société, et ce, avec effet immédiat.
- Nomination de M. Johan Dejans, M. Gilles Jacquet et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Pour extrait conforme

SILVRETTA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079339.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**GRAEVENBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.297.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 24 août 2005*

- Acceptation de la démission de M. Herman Moors, M. Steve van den Broek et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A. de leur poste d'administrateur de la société, et ce, avec effet immédiat.
- Nomination de M. Johan Dejans, M. Gilles Jacquet et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 24 août 2005.

Pour extrait conforme

GRAEVENBEL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079345.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**LETOURNEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 87.509.

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LETOURNEAU HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, remplacé par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 5 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Maud Martin, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raphaël Poncelet, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.

3.- Pouvoir nécessaire donné au liquidateur pour l'accomplissement de son mandat.

4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Bernard Muller, administrateur de société, domicilié au 29, Dellengarten Strasse, D-66117 Saarbrücken.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, M. Martin, R. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2004, vol. 429, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(079023.3/242/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**HDL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.385.

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HDL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.385, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 942 du 31 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1022 du 4 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille cinq cent trente (10.530) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> mardi du mois d'août à 10 heures au 2<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en 2005.

2. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> mardi du mois d'août à 10.00 heures au 2<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 10.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2005, vol. 431, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(079061.2/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**HDL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(079062.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**COCONINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 110.284.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Ken Nichols, programmeur, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément, ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 7 juin 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Madame Aminta O'Connor, femme de foyer, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 4 juin 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, à savoir:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger la consultance informatique sous quelque forme que ce soit.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de tou-

tes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de COCONINO, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Ken Nichols, prénomé . . . . .	50 parts
2.- Madame Aminta O'Connor, prénommée. . . . .	50 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850,- euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Ken Nichols, prénommé.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant.

2.- Le siège social est établi à L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2005, vol. 910, fol. 24, case 3. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2005.

A. Biel.

(078987.3/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**ROCBARON S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 57.599.

In the year two thousand five, on the tenth day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-sur-Attert, in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ROCBARON S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, incorporated by a notarial deed on the 11th of December 1996, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 174 of the 9th of April 1997 and the articles of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on the 15th of February 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 471 of the 4th of July 2000.

The meeting was opened by Mr Patrick van Denzen, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Verhulst, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Verdier, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the company and put the company into liquidation.

2. Appointment of FIDES (LUXEMBOURG) S.A., as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- As appears from the said attendance list, 400 shares out of 400 shares in circulation are present or represented at the present general meeting.

IV.- As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at Trade Register of Luxembourg under the number B 41.469.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROCBARON S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 174 du 9 avril 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 février 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 471 du 4 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Verhulst, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination de FIDES (LUXEMBOURG) S.A., liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que 400 actions sur les 400 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. van Denzen, M. Verhulst, F. Verdier, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 25CS, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

G. Lecuit.

(079449.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**AUDITION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.042.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDITION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.042, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 875 du 12 octobre 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent soixante (360) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> lundi du mois de septembre à 13 heures au 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 9 heures et pour le première fois en 2005.

2. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout au endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> lundi du mois de septembre à 13.00 heures au 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 9.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout au endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2005, vol. 430, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 2005.

H. Hellinckx.

(079067.2/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**AUDITION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 2005.

H. Hellinckx.

(079068.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

**GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.322.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GSC EUROPEAN MEZZANINE FUND II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 and registered in Delaware under number 3709934;

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

### **Form, Objects, Duration, Corporate name, Registered office**

#### **Art. 1. Form**

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3.2, 6.2, 8.1, and 13.1 the exceptional rules applying to one member companies.

#### **Art. 2. Objects**

2.1 The objects of the Company are (a) to invest in, and to acquire, dispose of and retain by any means (including but not limited to acquisition, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise), loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, notes, debentures, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (b) to engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the foregoing, and (c) to grant pledges, guarantees and contracts of indemnity, of any kind, to Luxembourg or foreign entities in respect of its own or any other person's obligations and debts.

2.2 The Company may also:

(a) borrow and raise funds for the purposes listed in article 2.1;

(b) grant security over all or any part of the assets of the company in connection with and for the purposes listed under articles 2.1 and 2.2 (a);

(c) enter into agreements including but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank, securities and cash administration agreements, liquidity facility agreements, asset management agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under articles 2.1, 2.2 (a) and (b);

(d) enter into agreements, including but not limited to, financial derivatives such as interest and/or foreign currency exchange transactions, in connection with the objects mentioned under 2.1, 2.2 (a), (b) and (c).

2.3 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, and including, as the case may be, the granting of loans by the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.4 The Company will not take advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

#### **Art. 3. Duration**

3.1 The Corporation is established for an unlimited period.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder.

#### **Art. 4. Corporate name**

The Company will have the name GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG VII, S.à r.l.

#### **Art. 5. Registered office**

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

5.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

5.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Capital, Corporate capital, Units**

#### **Art. 6. Corporate capital**

6.1 The unit capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 250 (two hundred and fifty) units of EUR 50 (fifty Euro) each.

6.2 The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

6.3 The Company can proceed to the repurchase of its own units within the limits set by the Law.

#### **Art. 7. Units**

7.1 Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.



7.2 Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 8. Transfer of units**

8.1 In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

### **Management**

#### **Art. 9. Board of managers**

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

#### **Art. 10. Powers of the board of managers**

10.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.3 The manager(s) undertake(s) to exercise all of its or their rights as manager(s) of the Company in compliance with any letter of undertaking which may have been, or may be, entered into by the Company and/or by the manager(s).

10.4 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

10.5 The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents, including recommendation and management of investments made by the Company.

10.6 The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.7 In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

10.8 The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

#### **Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers**

11.1 The board of managers may elect a chairman from among its members (the «Chairman»). If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

11.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.

11.3 The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers.

11.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

11.5 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.6 A manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

11.7 One or more managers may participate in a meeting by means of video-conference, conference call, or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting and authorise the manager to vote by video or by telephone.

11.8 The minutes of the board of managers are signed by all the members of the board of managers having participated in the meeting or by the Chairman only.

11.9 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

#### **Art. 12. Liability of the managers**

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### **Unitholders' decisions**

#### **Art. 13. Unitholders' meetings and decisions**

13.1 The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company

may be changed and the commitments of the unitholders may be increased only with the unanimous consent of all the unitholders.

13.4 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of unitholders does not exceed twenty-five. In such case, each unitholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.5 General meetings of unitholders may be convened by the board of managers or if requested by unitholders representing 50% or more of the Company's issued unit capital.

13.6 Such convened general meetings of unitholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

13.7 If all unitholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of unitholders may take place without prior notice of meeting.

13.8 Unitholders may be represented at a unitholders meeting by another person, who need not be a unitholder.

#### **Art. 14. Date and time of meeting**

The annual general meeting of unitholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on last Friday of March, at 11.30 a.m., and for the first time in 2006.

### **Financial year, Balance sheet**

#### **Art. 15. Financial year**

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

#### **Art. 16. Adoption of financial statements**

16.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 17. Distribution rights**

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

17.2 The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

### **Winding-up - Liquidation**

#### **Art. 18. Winding-up, Liquidation**

18.1 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

18.2 A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

#### **Art. 19. Applicable law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2005.

#### *Subscription - Payment*

All the 250 (two hundred and fifty) units representing the entire capital have been entirely subscribed by GSC EUROPEAN MEZZANINE OFFSHORE PARALLEL FUND II, LP prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2005:

a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 84.993; and

b) Mr Johannes van Koeverden Brouwer, director, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10.4 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douzième jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSC EUROPEAN MEZZANINE FUND II, LP, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social chez Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et enregistrée au Delaware, sous le numéro 3709934;

ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Forme, Objet, Durée, Dénomination sociale, Siège social**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est créé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3.2, 6.2, 8.1 et 13.1, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

##### **Art. 2. Objet**

2.1 Les objets de la société sont (a) d'investir, d'acquérir, disposer et détenir par tous moyens, y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, dérivés de crédit, garanties ou autrement, des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts dans des limited partnerships, des intérêts dans des sociétés dont les associés ont une responsabilité limitée, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques), (b) d'engager la société dans toutes autres activités nécessaires, utiles, appropriées, accessoires de ce qui précède, et non incompatibles avec ce qui précède, et (c) et de fournir des gages, des garanties et des contrats d'indemnité, de toutes sortes, à des entités luxembourgeoises ou étrangères en garantie de ses propres obligations ou de celles de toutes autres personnes.

2.2 La Société peut également:

(a) emprunter et réunir des fonds en vue de réaliser les objets tels que décrits dans l'article 2.1;

(b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les articles 2.1 et 2.2 (a);

(c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec l'objet mentionné sous les articles 2.1, 2.2 (a) et (b);

(d) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des opérations d'échange sur devises étrangères ou taux d'intérêts et tous autres transactions sur des produits dérivés en relation avec l'objet mentionné sous les articles 2.1, 2.2 (a), (b) et (c).

2.3 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

2.4 La Société ne bénéficie pas de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

##### **Art. 3. Durée**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

##### **Art. 4. Dénomination sociale**

La Société a comme dénomination GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG VII, S.à r.l.

### **Art. 5. Siège social**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

5.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

5.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.6 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Capital, Parts sociales**

#### **Art. 6. Capital social**

6.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

6.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.

6.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

#### **Art. 7. Parts sociales**

7.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 8. Cession de parts sociales**

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

### **Gérance**

#### **Art. 9. Conseil de gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance**

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10.3 Le(s) gérant(s) s'engage(nt) à exercer ses (leurs) pouvoirs comme gérant(s) de la Société conformément aux termes de toute lettre d'engagement qui est ou pourrait être signée par la Société et/ou le(s) gérant(s).

10.4 La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

10.5 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, y compris des recommandations ou l'administration d'investissements faits par la Société.

10.6 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

10.7 En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

10.8 Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

#### **Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance**

11.1 Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres (le «Président»). Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

11.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

11.3 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

11.4 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Le procès-verbal sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

11.5 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple.

11.6 Un gérant peut être représenté par un autre gérant à une réunion du conseil de gérance.

11.7 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par vidéo conférence, conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion et habilite le gérant à prendre part au vote via vidéo ou téléphone.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les membres y ayant participé ou par le seul Président.

11.9 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants**

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Décisions des associés**

##### **Art. 13. Assemblées et décisions des associés**

13.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements des associés être augmentés seulement avec l'accord unanime de tous les associés.

13.4 La tenue d'assemblée générale ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

13.5 Des assemblées générales peuvent être convoquées par le conseil de gérance, ou à la demande d'associés représentant plus de 50% du capital social.

13.6 De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les convocations.

13.7 Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

13.8 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

##### **Art. 14. Date et lieu d'assemblée**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mars à 11.30 heures, et pour la première fois en 2006.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

##### **Art. 15. Exercice social**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### **Art. 16. Adoption des comptes**

16.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 17. Répartition des bénéfices**

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

17.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution, Liquidation**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

##### **Art. 19. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.



*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

*Souscription - Libération*

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par GSC EUROPEAN MEZZANINE OFFSHORE PARALLEL FUND II, LP, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période se terminant à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2005:

a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.993 et

b) M. Johannes van Koeverden Brouwer, administrateur, résidant 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 10.4 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 25CS, fol. 31, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

J. Elvinger.

(079710.3/211/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.334.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

There appeared:

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a Delaware Limited Partnership, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

here represented by Mrs. Ruth Niland, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on August 12, 2005,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a Delaware Limited Partnership, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

here represented by Mrs. Ruth Niland, prenamed, by virtue of a proxy given in New York on August 12, 2005.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

**Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.



**Art. 2.** The denomination of the company is WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly or indirectly, in Luxembourg and foreign real estate companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.

## Title II. Capital - Parts

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) Class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million Euro (40,000,000.- EUR) represented by one million six hundred thousand (1,600,000) shares having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, divided into:

- 1) eighty thousand (80,000) Class A shares;
- 2) eighty thousand (80,000) Class B shares;
- 3) eighty thousand (80,000) Class C shares;
- 4) eighty thousand (80,000) Class D shares;
- 5) eighty thousand (80,000) Class E shares;
- 6) eighty thousand (80,000) Class F shares;
- 7) eighty thousand (80,000) Class G shares;
- 8) eighty thousand (80,000) Class H shares;
- 9) eighty thousand (80,000) Class I shares;
- 10) eighty thousand (80,000) Class J shares;
- 11) eighty thousand (80,000) Class K shares;
- 12) eighty thousand (80,000) Class L shares;
- 13) eighty thousand (80,000) Class M shares;
- 14) eighty thousand (80,000) Class N shares;
- 15) eighty thousand (80,000) Class O shares;
- 16) eighty thousand (80,000) Class P shares;
- 17) eighty thousand (80,000) Class Q shares;
- 18) eighty thousand (80,000) Class R shares;
- 19) eighty thousand (80,000) Class S shares;
- 20) eighty thousand (80,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares in each of the above listed classes, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time. In case of issuance of shares in each of the above listed classes, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each class of shares.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

The Board of Managers of the Company shall decide whether the redeemed shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the Board of Managers shall take the necessary steps (i) to amend the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease and (ii) generally to perfect the cancellation of the redeemed shares, including to request any Luxembourg notary to document the capital decrease in a notarial deed; each shareholder undertakes to give its consent and to issue any documents as requested, to ensure due perfection of the cancellation for the redeemed shares. In case any redeemed shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of the liquidation proceeds.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to three thousand Euro (3,000.- EUR).

For decisions having a value of an amount over three thousand Euro (3,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from January 1 to December 31 of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

The balance of the net profits will be allocated to each class of shares pro rata to the profits generated in each of the above listed classes of shares.

As between shareholders, in each respective class of shares, the amount of net profits to this class may be distributed to the shareholders pro rata to their shareholding in the relevant class of shares.

To the extent that a loss attributable to one or more classes of shares (the «Generating Classes») has reduced the distributions which would have been made to other classes (the «Affected Classes») had there be no such loss, there shall be a claw-back in favor of all the Affected Classes. Under this claw-back the Affected Classes will be entitled to receive an allocation of profits subsequently arising in the Generating Classes up to and until the Affected Classes will have received allocations which they would have received if the prior distributions had not been affected by losses in the Generating Classes.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory disposition*

The first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2005.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed, two hundred and eighty-three shares .....	283
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed, two hundred and seventeen shares .....	217
Total: five hundred shares .....	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,250.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders unanimously took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam (The Netherlands), on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077XX Amsterdam (The Netherlands);

2. Mr Paul Obey, born in Barnehurst, Kent (United Kingdom), on March 5, 1966, professionally residing at Goldman Sachs International, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB (United Kingdom);

3. Mr Alain Steichen, attorney-at-law, born in Luxembourg, on April 28, 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

- 3) The company shall have its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

ici représenté par Madame Ruth Niland, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à New York, le 12 août 2005,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA),

ici représenté par Madame Ruth Niland, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à New York, le 12 août 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II. Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société aura un capital social autorisé de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR) représenté par un million six cent mille (1.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, divisé en:

- 1) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A;
- 2) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe B;
- 3) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe C;
- 4) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe D;
- 5) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe E;
- 6) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe F;
- 7) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe G;
- 8) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe H;
- 9) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe I;
- 10) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe J;
- 11) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe K;
- 12) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe L;
- 13) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe M;
- 14) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe N;
- 15) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe O;
- 16) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe P;
- 17) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe Q;
- 18) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe R;
- 19) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe S;
- 20) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-avant. En cas d'émission de parts dans chacune des classes énumérées ci-avant, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans chacune des classes de parts sociales.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance de la Société décidera si les parts sociales rachetées seront annulées ou non; dans le cas d'annulation, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires (i) pour modifier les statuts de la Société afin de refléter ladite réduction de capital et (ii) plus généralement, pour rendre effective l'annulation des parts sociales rachetées, y compris de charger un notaire luxembourgeois de documenter la réduction de capital par un acte notarié; chaque associé s'engage à donner son accord et à signer tous documents requis aux fins d'assurer l'annulation effective des parts sociales rachetées. Si les parts sociales rachetées continuent à exister dans le portefeuille de la Société, elles n'auront pas de droit de vote ni aucun droit de participer aux distributions de dividendes ou de produits de liquidation.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.



**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société, empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance, peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de trois mille euros (3.000,- EUR).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.



S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Le solde du bénéfice net est attribué à chaque classe de parts sociales au pro rata des bénéfices produits dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant.

Entre associés, dans chacune des classes de parts sociales existantes, le bénéfice net revenant à chaque classe sera distribué au pro rata des parts sociales que chacun détient dans la classe de parts sociales concernée.

Dans la mesure où une perte, attribuable à une ou plusieurs classes de parts sociales (les «Classes Sources»), a diminué les distributions qui auraient été faites aux autres classes (les «Classes Affectées») en l'absence de perte, il y aura un claw-back en faveur de toutes les Classes Affectées. En vertu de ce claw-back, les Classes Affectées seront autorisées à recevoir une part de profits survenant par la suite dans les Classes Sources à concurrence de et jusqu'à ce que les Classes Affectées auront perçu les parts de profits qu'ils auraient reçu si les distributions précédentes n'avaient pas été affectées par les pertes dans les Classes Sources.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prénommée, deux cent quatre-vingt-trois parts sociales	283
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prénommée, deux cent dix-sept parts sociales	217
Total: cinq cents parts sociales	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.250,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Monsieur Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam (Pays-Bas), le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077XX Amsterdam (Pays-Bas);

2. Monsieur Paul Obey, né à Barnehurst, Kent (Grande-Bretagne), le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Goldman Sachs International, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB (Grande-Bretagne);

3. Maître Alain Steichen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 28 avril 1958, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Niland, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, vol. 25CS, fol. 40, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

P. Frieders.

(079781.3/212/472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

### **INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 41.569.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(079382.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

### **HEWLETT PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 214.400,- .**

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 79.826.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 août 2005*

En date du 29 août 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer Monsieur Benoît Scheen, Monsieur Jean-Pierre Boulanger ainsi que Monsieur Stéphane Lahaye en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Sohet, né le 14 avril 1960 à Ikela, Congo, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, né le 23 mars 1972 à Ixelles, Belgique, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Joan van Diemen, demeurant à 16, Startbaan, NL-1180 AR Amstelveen, Pays-Bas;

- Monsieur Christopher Murphy Ives, demeurant à 150, route du Nant-d'avril, CH-1217 Meyrin 2, Genève, Suisse;

- Monsieur Alain Sohet, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00714. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(079380.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,- .**

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 88.847.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 août 2005*

En date du 29 août 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:  
de révoquer Monsieur Benoît Scheen, Monsieur Jean-Pierre Boulanger ainsi que Monsieur Stéphane Lahaye en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Sohet, né le 14 avril 1960 à Ikela, Congo, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, né le 23 mars 1972 à Ixelles, Belgique, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Joan van Diemen, demeurant à 16, Startbaan, NL-1180 AR Amstelveen, Pays-Bas;

- Monsieur Christopher Murphy Ives, demeurant à 150, route du Nant-d'avril, CH-1217 Meyrin 2, Genève, Suisse;

- Monsieur Alain Sohet, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

HEWLETT PACKARD LUXEMBOURG ENTERPRISES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00715. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079386.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**TOROMONT LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 110.356.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of August.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

TOROMONT INDUSTRIES LTD., a company incorporated and existing under the laws of Canada, registered with Industry Canada under number 333086-9, having its registered office at 3131 Highway 7 West, P.O. Box 5511, Concord, Ontario, L4K 1B7, Canada,

here represented by Ms Marjorie Valbon, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Toronto (Canada), on August 26, 2005.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of TOROMONT LUXEMBOURG.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand Danish Krone (DKK 100,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of two hundred Danish Krone (DKK 200.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year starts on January 1st, and ends on December 31st of each year.

**Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

All five hundred (500) shares have been subscribed by the appearing party, the company TOROMONT INDUSTRIES LTD., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand Danish Krone (DKK 100,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st 2005.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand six hundred Euro.



### *Resolutions of sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Ms Catherine Koch, director, born on February 12, 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr Alain Peigneux, director, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, residing at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

TOROMONT INDUSTRIES LTD., une société constituée et existant selon les lois du Canada, enregistrée auprès de Industry Canada sous le numéro 333086-9, ayant son siège social à 3131 Highway 7 West, P.O. Box 5511, Concord, Ontario, L4K 1B7, Canada,

ici représentée par Mademoiselle Marjorie Valbon, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto (Canada), le 26 août 2005.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de TOROMONT LUXEMBOURG.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille Couronnes Danoises (DKK 100.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de deux cent Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.



**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés

depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement souscrites par la société TOROMONT INDUSTRIES LTD. prédésignée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille Couronnes Danoises (DKK 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille six cents euros.

#### *Résolutions de l'Associé Unique*

Et aussitôt l'unique associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Catherine Koch, gérante, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, Moselle, France, domiciliée au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Alain Peigneux, gérant, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, demeurant au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Valbon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2005, vol. 897, fol. 5, case 6. – Reçu 134,03 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(079931.3/239/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 100.000,-.**

 Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 88.848.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 août 2005*

En date du 29 août 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:  
de révoquer Monsieur Benoît Scheen, Monsieur Jean-Pierre Boulanger ainsi que Monsieur Stéphane Lahaye en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Sohet, né le 14 avril 1960 à Ikela, Congo, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, né le 23 mars 1972 à Ixelles, Belgique, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Joan van Diemen, demeurant à 16, Startbaan, NL-1180 AR Amstelveen, Pays-Bas;

- Monsieur Christopher Murphy Ives, demeurant à 150, route du Nant-d'Avril, CH-1217 Meyrin 2, Genève, Suisse;

- Monsieur Alain Sohet, demeurant à 36, avenue des Violettes, B-1970 Wezembeek-Oppem, Belgique;

- Monsieur Yvan Absil, demeurant à 8, Chemin du Grand Sart, B-1325 Bonlez, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

 Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

HEWLETT PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079390.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**ELSALTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 80.179.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 septembre 2005 que:

- la cooptation décidée par le conseil d'administration du 22 décembre 2004 de Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Maître Philippe Morales, administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079541.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**ELSALTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 80.179.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079579.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**GERIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 52.957.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 15 juin 2005*

L'assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Claude Castel, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Camille Diederich,
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué,
- Monsieur Gilbert Poeckes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005. L'assemblée générale renouvelle à la fonction de commissaire la société: MAZARS, avec siège social à Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079571.3/1682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**GERIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 52.957.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079419.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**BRENNER INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 81.275.

**EXTRAIT**

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié: 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079452.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---